



Attestation d'adhésion

valable du 09/06/2016 au 31/03/2017

Le Comité de Suivi de la Charte pour la qualité de l'Assainissement Non Collectif en Gironde, réuni dans sa séance du 9 juin 2016, a validé l'adhésion à la Charte de l'entreprise :

**BOUBLI JIMMY
AG ASSAINISSEMENT
31 RUE ARISTIDE BERGES
33270 FLOIRAC**

Cette dernière s'engage, par son adhésion volontaire, à respecter l'ensemble des dispositions de la Charte. La liste de l'ensemble des entreprises adhérentes est consultable sur le site www.gironde.fr (à la rubrique : Environnement - L'Eau en Gironde – Assainissement Non Collectif).

Fait à bordeaux, le 09 juin 2016.

Pour le Comité de Suivi de la Charte,
Le Président d'honneur de la CNATP de la Gironde



Alain MASONI



Secrétariat du Comité de Suivi

Département de la Gironde - Service des Equipements Publics de l'Eau
1 Esplanade Charles de Gaulle – CS 71223 - 33074 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 56 99 33 33 (poste 59 65) / Fax : 05 56 99 35 59 / Mail : a.tauzin@gironde.fr